AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0666
FR0004109197-FS0269

30 avril 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SYSTRAN SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 avril 2014, la société anonyme Valfinance (1, rue de l'Egalité, 95230 Soisy-sous-Montmorency), a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 avril 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société SYSTRAN et ne plus détenir aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SYSTRAN hors marché[1].

[1] Cf. notamment communiqué des sociétés CSLI Co. Ltd et SYSTRAN du 25 avril 2014.